Image not found or type unknown

# abandon de poste : demission

Par **ben1975**, le **03/06/2011** à **14:10**

voila ma situation je suis chauffeur et j ai perdu tout mes point donc permit invalider de plus j ai ue des problemes de famille et je suis maintenant sdf donc apres avoir prevenu mon employeur que je pouvais plus venir travailler vu que je n ai plus le permit et de plus je n ai aucun moyen de transport en commun a proximiter de la personne qui m heberge depuis je n ai plus de nouvelle de mon employeur qui a refuser de me licencier je suis donc sans un sous ce qui ameliore pas ma situation doc je pence que ont peut considere que j ai fais un abandon de poste mes je recois toujour des fiche de paye que doit je faire demissionner ou autre je suis totalment perdu

Par **P.M.**, le **03/06/2011** à **15:23**

Bonjour,
Vous ne précisez pas si l'employeur est au courant que vous n'avez plus de permis...
L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché(e) par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...
Il ne vous reste plus qu'à essayer de négocier votre départ soit par une rupture conventionnelle soit en démissionnant et en demandant de ne pas effectuer le préavis...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés